



L'état de la santé mentale au Canada

La Loi canadienne sur la santé dans la mire

Pourquoi la santé mentale ne fait-elle pas partie des soins de santé universels?

Vous est-il déjà arrivé de vous demander pourquoi il est si difficile d'obtenir des services en matière de santé mentale, de dépendance ou de santé liée à l'utilisation de substances? C'est parce que, techniquement, ces services ne font pas partie de la loi – la *Loi canadienne sur la santé* – qui a mené à la création du système de santé universel (l'assurance maladie).

QU'EST-CE QUE LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ?

La *Loi canadienne sur la santé* (« la Loi ») est la loi fédérale qui façonne notre système de santé universel. Elle décrit ce à quoi devrait ressembler le système de santé, et ce que les provinces et les territoires doivent faire pour recevoir un financement fédéral pour les soins de santé. La Loi est entrée en vigueur il y a exactement 40 ans, avant même la naissance des trois dernières générations de la population canadienne. Il n'est pas surprenant que la Loi soit dépassée, mais quatre décennies plus tard, elle est aussi complètement déconnectée des besoins de soins de santé mentale au Canada.

QUEL EST LE PROBLÈME AVEC LA LOI?

La *Loi canadienne sur la santé* n'accorde pas suffisamment d'attention aux soins en matière de santé mentale, de dépendance et d'utilisation de substances (SMDUS). En vertu de la Loi, ce sont uniquement les médecins et les hôpitaux qui reçoivent un paiement pour fournir ces services. Cela signifie que les soins essentiels de santé mentale offerts, par exemple, par des conseillères et conseillers, des psychothérapeutes, des personnes pair-aidantes et des travailleuses et travailleurs sociaux, sont exclus de la couverture. Certains traitements des troubles de l'alimentation, des dépendances et du trouble de stress post-traumatique (TSPT) sont également exclus.

LA LOI CRÉE DE NOMBREUSES LACUNES

La Loi canadienne sur la santé crée de nombreuses lacunes dans les soins de santé mentale.

1. **Importance inégale:** les services en matière de santé mentale, de dépendance et d'utilisation de substances (SMDUS) ne sont pas traités avec la même importance que ceux qui se rapportent à la santé physique.
2. **Soins de santé mentale payants:** si les visites chez un ou une médecin de famille ou psychiatre sont couvertes par l'assurance maladie publique, d'autres soins de santé mentale sont payants.

- 3. Financement inadéquat:** les gouvernements provinciaux et territoriaux consacrent un faible pourcentage à la santé mentale par rapport à leur budget global de santé.
- 4. Les médecins de famille ne coordonnent pas leurs activités avec les autres prestataires de soins,** ce qui rend plus difficile pour les gens d'obtenir les soins dont ils ont besoin.
- 5. Pression sur les services d'urgence hospitaliers et les services d'hospitalisation:** si une personne ne peut pas trouver de soins lorsqu'elle présente les premiers symptômes d'un trouble, son état risque de se détériorer.
- 6. Aggravation des symptômes et risque de décès:** quand des personnes ne reçoivent pas les soins dont elles ont besoin au moment où elles en ont besoin, leurs symptômes s'aggravent et elles risquent de mourir. Au Canada, la crise des intoxications aux opioïdes a coûté la vie à 8 049 personnes en 2023 et le taux de suicide y demeure élevé.
- 7. Les soins de santé mentale varient** d'une province et d'un territoire à l'autre.
- 8. Augmentation de la demande:** les besoins en soins de santé mentale ont augmenté et la pandémie a révélé que le système n'était pas préparé à une crise de la santé mentale.

QUELS SONT LES AUTRES OBSTACLES AUX SOINS DE SANTÉ MENTALE?

- 1. Le manque de médecins de famille.**
- 2. Le manque de soins de santé mentale communautaires et les longs délais d'attente.**
- 3. Si vous ne vivez pas dans une ville,** il y a moins de prestataires.
- 4. Présenter des facteurs de vulnérabilité:** souvent, les personnes autochtones, racisées et 2ELGBTQ+ n'ont pas accès à des soins de santé mentale culturellement sécuritaires et adaptés.
- 5. L'inadéquation de la collecte de données :** nous ne pouvons pas améliorer quelque chose sans d'abord en comprendre le fonctionnement. Le Canada doit recueillir des informations plus nombreuses et de meilleure qualité sur les soins de santé mentale.

CE QUE L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE (ACSM) DIT DE LA LOI.

Des millions de personnes ne reçoivent pas les soins de santé mentale dont elles ont besoin au Canada. L'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) appelle à une réforme de la *Loi canadienne sur la santé* – ou à la création d'une nouvelle loi – pour que les soins en matière de santé mentale, de dépendance et d'utilisation de substances fassent partie de notre système public universel.